

N'allez pas signer le registre d'opposition

# Dites oui au projet visionnaire de l'école primaire du parc de la Fontaine

Chers voisins, le processus d'aménagement d'une deuxième école primaire au parc de la Fontaine est maintenant enclenché. Tous les citoyens des huit zones contiguës au parc seront sollicités au cours des prochains jours pour s'opposer au projet. Un référendum pourrait en résulter et coûter à tous les contribuables quelque 60 000 \$, sans compter les débats jusqu'en janvier 2012.

Plusieurs milliers de citoyens, parents et grands-parents en faveur de cette deuxième école primaire au parc de la Fontaine vous demandent de ne pas bloquer ce projet rassembleur, visionnaire et éducatif. Nous croyons que nos enfants méritent ce qu'il y a de mieux pour apprendre et grandir droits comme des arbres dans un milieu d'apprentissage exceptionnel.

Déjà en 1985, les parents et politiciens de l'époque ont été visionnaires en construisant la première école primaire de L'Île dans le parc Elgar, aux abords de la forêt du domaine Saint-Paul. Ce parc-école, qui a vu grandir des milliers d'enfants depuis près de 25 ans, est lui aussi entouré de terrains de tennis, d'une piscine, de structures de jeux, de maisons, d'appartements, de parents et d'enfants qui marchent tous les jours vers l'école. Et 25 ans plus tard, tous les citoyens du quartier, et de L'Île, peuvent encore jouer au tennis, se baigner, marcher et pique-niquer à proximité de l'école, car le parc Elgar est toujours là.

Ce concept de parc-école a fait des petits au cours des années et est devenu un modèle. Terrebonne, Longueuil, Valleyfield, le quartier Saint-Sauveur à Québec, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Joseph en Abitibi ne sont que les

derniers exemples de municipalités fières d'offrir des parcs-écoles de qualité à leur jeunesse. Eux aussi ont compris que la réussite scolaire passe inévitablement par un environnement sain où les jeunes peuvent apprendre, bouger et s'amuser, et où les enseignants aiment travailler.

Nous aussi, nous voulons que nos enfants apprennent, jouent et grandissent dans le respect de l'équilibre que les humains doivent atteindre avec la nature, en voyant des arbres à leur fenêtre et dans leur cour plutôt qu'une autoroute, un pont ou le mur d'un édifice.

Malheureusement, un noyau d'opposants ne veut pas de ce parc-école et préfère reléguer nos enfants dans des zones contaminées, où même les promoteurs hésitent à construire, ou sur des terrains accessibles en autobus seulement. Par leur entêtement à défier les autorités compétentes, ils compromettent la construction de l'école, ce qui pourrait amener des centaines d'enfants à poursuivre leur enseignement à Verdun dès 2012.

Au nom de leur propre confort, les tenants du non sont prêts à mettre en péril l'éducation de milliers d'enfants, sur plusieurs années à venir, pour sauvegarder un stationnement en asphalte et un parc à chiens. Et ils font fi de toutes les bonifications apportées au projet pour continuer et continuer à s'opposer. Ils nous demandent à tous, collectivement, d'être gênés d'utiliser le parc de la Fontaine pour y construire une école primaire alors que plusieurs lieux d'apprentissage renommés, du primaire à l'université, au Québec et partout dans le monde, offrent leurs services dans des espaces entourés de nature.

## APPUIS

Plusieurs autres ont compris la valeur de ce projet et l'appuient publiquement :

- le ministère de l'Éducation;
- l'administration municipale de Verdun;
- la commission scolaire;
- l'association des résidents et propriétaires de notre quartier (APRIDS);
- le député du comté Henri-François Gauthier;
- le maire de l'arrondissement Claude Trudel;
- la fédération des comités de parents du Québec;
- le comité des parents « Dessine-moi une école »;
- et des milliers de résidents.

Chers voisins, nous disons oui à ce projet communautaire et innovateur de développement durable; oui au désengorgement de l'école actuelle qui compte déjà 975 enfants; oui à cette école qui ne sera jamais agrandie; oui à cette vision d'école verte vers où les enfants marcheront matin et soir avec leurs parents; oui à la possibilité de jouer au parc, à la sortie de l'école, pour faire de l'exercice plutôt que se transporter, deux fois par jour, dans un autobus coincé dans la circulation.

Nous disons aussi oui au réaménagement du chalet et des espaces de jeux collectifs; oui à la végétalisation de la rue de la Fontaine; oui aux nouveaux arbres plus nombreux qu'avant; oui à la relocalisation de l'accès routier par le boulevard de L'Île; oui à l'utilisation du gymnase et des équipements les soirs, le week-end et pendant les vacances estivales.

**Chers voisins, si le parc de la Fontaine est sacré, nos enfants le sont tout autant. Laissons-les croître ensemble pour un avenir meilleur.**

**N'allez pas signer le registre.**

You speak English? Read this text at [www.construisonsnotreparc-ecole.com](http://www.construisonsnotreparc-ecole.com)

Si habla español, puede leer este artículo en [www.construisonsnotreparc-ecole.com](http://www.construisonsnotreparc-ecole.com)

Publicité publiée dans le Magazine de L'Île-des-Sœurs et payée par des parents et grands-parents qui croient que les enfants doivent grandir droits comme des arbres et apprendre dans le meilleur lieu possible pour leur épanouissement.

## LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (CSMB) DOIT CONSTRUIRE EN URGENCE UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE-DES-SŒURS, CE DEUXIÈME ÉTABLISSEMENT EST PRIMORDIAL POUR LES RAISONS SUIVANTES :

> L'actuelle école primaire Île-des-Sœurs a atteint sa capacité maximale, soit 960 élèves.

> Les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) font état d'une hausse de 35 % du nombre d'élèves à L'Île-des-Sœurs entre 2010 et 2014.

> En réponse aux demandes des familles de L'Île-des-Sœurs et à la suite des démarches de la CSMB, le MELS a alloué, en avril dernier, 10,5 millions de dollars pour la construction d'une école de quartier.

> La CSMB se doit d'assurer sa mission de scolariser les enfants demeurant sur son territoire.

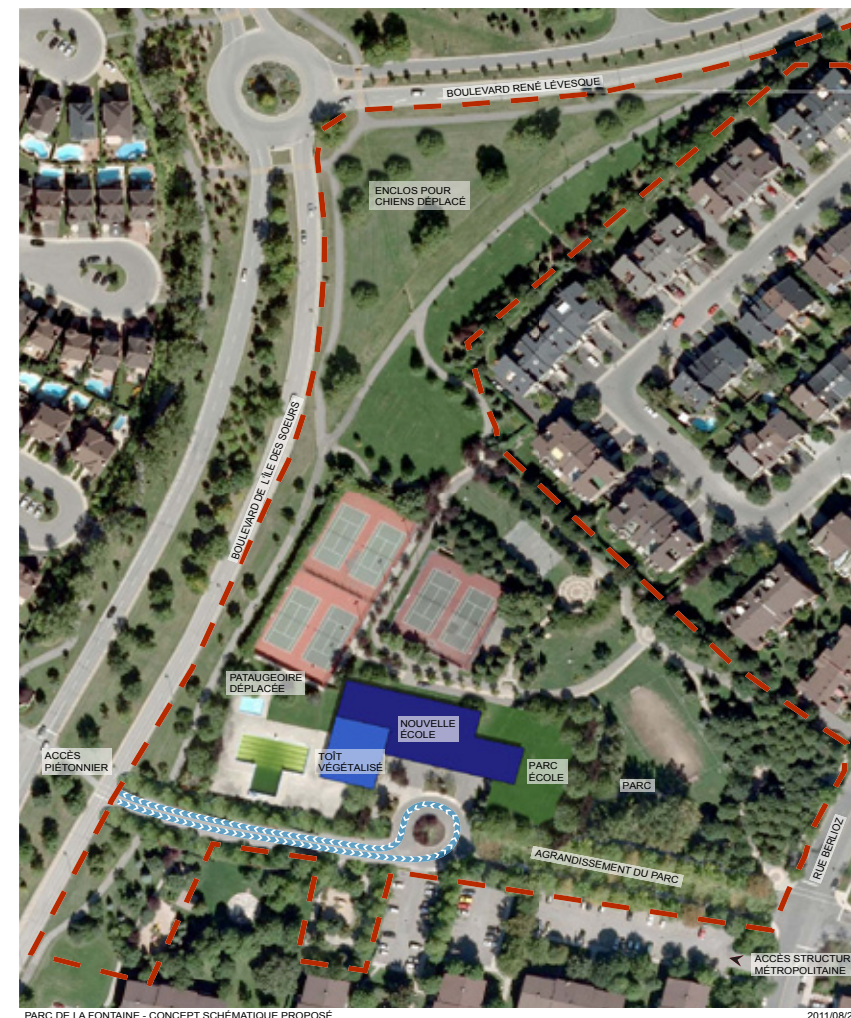
**LA CSMB EST BIEN CONSCIENTE QUE LE TERRAIN SÉLECTIONNÉ PAR L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN, SOIT CELUI SITUÉ DANS LE PARC DE LA FONTAINE, CONSTITUE UN SITE DE GRANDE VALEUR, TANT POUR LES CITOYENS QUE POUR LES ENFANTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS. CE SITE DE CHOIX PERMETTRAIT À LA CSMB DE CONSTRUIRE :**

> Une école à dimensions humaines, comprenant 21 classes (3 maternelles, 18 primaires) réparties sur trois étages, sans possibilité d'agrandissement.

> Une école d'élèves marcheurs, qui limite le transport par autobus scolaire.

> Un gymnase double qui, grâce à une collaboration avec l'arrondissement, servirait la communauté de L'Île-des-Sœurs.

Une deuxième école primaire à L'Île-des-Sœurs : pour les enfants et la communauté.



# LA PRESSE

## Pas dans mon parc...



FRANÇOIS CARDINAL  
[francois.cardinal@lapresse.ca](mailto:francois.cardinal@lapresse.ca)

Qu'est-ce qui est plus important pour une communauté, un parc ou une école? C'est la question que pose le débat enflammé qui secoue L'Île-des-Sœurs depuis quelques mois.

Dotée d'une seule école aussi vaste que bondée, l'île se voit obligée d'en construire une seconde, d'ici 2013. Après avoir soigneusement étudié chacun des 24 terrains potentiels, l'arrondissement a jeté son dévolu sur un unique espace... vert. Les riverains se sont aussitôt levés d'un bloc, scandant «un parc, c'est sacré».

## Les opposants à la construction d'une école à L'Île-des-Sœurs veulent préserver leur quiétude, pas le parc.

Belle polémique sur papier... Mais dans les faits, on est loin du débat moral sur l'avenir de la Cité. Les riverains, manifestement, ne veulent pas tant conserver le parc de la Fontaine... qu'éloigner toute école du voisinage et surtout, le bruit qui s'en échapperait.

D'abord, précisons qu'aucun espace vert ne disparaîtra. La nouvelle école n'empiétera que sur... 10% du parc. Mieux encore, elle sera construite là où se trouvent actuellement un parc à chiens sans gazon et un stationnement en béton! On est loin du saccage d'un précieux écosystème...

Ensuite, l'arrondissement s'est engagé à respecter TOUTES les recommandations du comité de

travail ad hoc, dans lequel se trouvaient des opposants. En un mot: tout ce qui sera chambardé sera réimplanté.

On craignait la perte d'espace vert? La rue Place de la Fontaine sera fermée pour agrandir le parc (sans compter la cour verte, le toit végétal et les arbres supplémentaires). On tenait à la piscine et aux terrains de tennis? Ils seront conservés. Au parc à chiens? Déplacé. Au chalet de la piscine? Reconstruit à même l'école.

Enfin, tous les désagréments soulevés par les opposants ont trouvé solution... On ne voulait pas perdre le stationnement sur rue? Chaque espace sera déplacé en sous-sol, sous l'école. On ne voulait pas de trafic additionnel dans la rue Berlioz? On a changé l'entrée de côté. On craignait un éventuel agrandissement du bâtiment? Seul l'espace nécessaire pour l'école a été dézonné.

Il est vrai qu'à ses débuts, le projet n'avait rien de bien harmonieux. Ce qui soulevait des questions quant au choix de vocation. Mais à force d'audiences publiques, de séances du conseil et de remue-ménages au sein du comité, l'arrondissement a réussi à améliorer le projet qu'elle doit adopter ce soir. Suffisamment, en tout cas, pour qu'il ne devienne un dangereux précédent.

On se retrouve ainsi avec un projet d'école bien pensé dans un parc (presque) entièrement préservé. Précisément l'équilibre que doit trouver une ville dont la priorité est de garder ses jeunes familles.

Bien difficile, tant les concessions ont été nombreuses, de comprendre l'acharnement des opposants. Rappelons-nous, d'ailleurs, que ce n'est pas la première fois que les résidents de L'Île-des-Sœurs se battent pour éloigner les enfants de leur cour. En 2009, un groupe de résidents d'une tour voisine avait déposé une pétition dans le but de faire fermer un parc pour enfants, sous prétexte qu'ils riaient et criaient trop fort...

Un parc, c'est sacré vous dites?